



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-  
AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Périgueux, le 26 mai 2023

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Signature des 2 conventions de valorisation des grottes de Cussac et Lascaux en Dordogne**

Monsieur Étienne GUYOT, Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine et Monsieur Germinal PEIRO, Président du Conseil Départemental de la Dordogne ont signé, vendredi 26 mai 2023, deux conventions de partenariat relatives à la conservation et à la valorisation de la grotte de Cussac et de la grotte de Lascaux.

L'État est très présent sur le territoire de la Dordogne dans le domaine culturel et patrimonial, aux côtés des collectivités territoriales. Il a engagé, en 2022, 8.642.000 euros dans le domaine de la culture et du patrimoine via la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

De nombreux opérateurs et services de l'État sont présents sur le territoire : Musée National de Préhistoire aux Eyzies-de-Tayac, Centre National de Préhistoire à Périgueux, Centre des Monuments Nationaux pour la gestion des grottes et sites propriété de l'État / Ministère de la culture, Musée National d'Histoire Naturelle avec l'Abri Pataud.

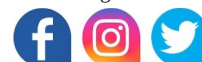
L'État possède plusieurs grottes et sites, dont Lascaux et Cussac. Il est également membre de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Pôle d'Interprétation de Préhistoire (PIP).

Le Conseil départemental de la Dordogne est, quant à lui, un acteur historiquement très engagé en faveur de la culture et du patrimoine sur son territoire, qu'il s'agisse de favoriser la qualité de vie de ses habitants et hôtes de passage ou de promouvoir son rayonnement national et international. Il mobilise en faveur de ces politiques publiques plus de 11.000.000 € par an (11.084.113 € en 2023), hors subvention d'investissement aux communes.

En matière patrimoniale, le Département est engagé à la hauteur du caractère remarquable du patrimoine historique et préhistorique de son territoire : le Conseil départemental est propriétaire de 10 sites classés monuments historiques. Il dispose d'un service départemental de l'archéologie, habilité par le ministère de la Culture à conduire des opérations de fouilles sur l'ensemble des périodes préhistoriques et historiques. La collectivité départementale est l'initiatrice du Pôle d'Interprétation de la Préhistoire (PIP). Elle a enfin été le maître d'ouvrage des grands projets de valorisation patrimoniale autour de Lascaux.

### **1 - Convention de partenariat relative à la co-production de l'exposition « La Grotte de Cussac Redécouverte ».**

*La convention a été co-signée avec Madame Marie-Lise MARSAT, maire du Buisson-de-Cadouin.*



La grotte ornée préhistorique de Cussac, découverte en 2000, en partie propriété de l'État, est classée au titre des Monuments Historiques, ainsi qu'au titre des Sites. Les parties signataires s'accordent pour reconnaître le caractère exceptionnel de ce patrimoine dans sa dimension pariétale et scientifique, et souhaitent en assurer la valorisation par la co-production d'une exposition.

Cette exposition a pour objectif de proposer au public une présentation globale de la grotte pariétale et sépulcrale de Cussac mais aussi de rétablir la place primordiale de la grotte sur la carte de l'art pariétal du Sud-Ouest de l'Europe.

Cette présentation, dont le titre définitif reste encore à trouver, sera exposée dans un espace dédié, propriété du Département de la Dordogne, au Buisson-de-Cadouin. Cette exposition sera déclinée en cinq sections, comportant notamment des panneaux graphiques présentant les plus belles images d'une visite dans la grotte de Cussac, des panneaux présentant le travail scientifique mené dans la grotte, des fac-similés permettant d'admirer les plus belles œuvres présentes dans la grotte, ou encore un film d'une dizaine de minutes présentant la découverte du spéléologue périgourdin Marc Delluc.

L'exposition s'incarnera par ailleurs dans l'espace public grâce à des sculptures urbaines, filaires ou encore graphiques représentatives de la grotte.

#### Engagements des parties dans cette convention

- L'État en sa qualité de propriétaire du site, met à disposition du Département les éléments nécessaires à la conception et à la réalisation de l'exposition.
- Le Département de la Dordogne assure la maîtrise d'ouvrage des actions de conception et de réalisation de l'exposition et la maintenance.
- La Commune du Buisson de Cadouin s'engage au bon fonctionnement de l'exposition en facilitant notamment l'accès au lieu de l'exposition.

## **2 - Convention de partenariat relative à la conservation et à la valorisation de la grotte de Lascaux.**

*La convention a été co-signée avec Monsieur Christian TEILLAC, Président du Conseil d'Administration de la Société d'économie mixte de tourisme du Périgord et de Monsieur André BARBE, Directeur Général de la Société publique locale – Lascaux – L'Exposition Internationale.*

Cette convention définit les conditions et les modalités conjointes de gestion partenariale des différents éléments constitutifs du site de Lascaux, à la fois du point de vue de la conservation, de la valorisation, de la médiation, de la promotion, de la communication et du développement local.